

COURRIER ARRIVE
27 JUIN 2022
S.T.P.

État-major de zone de défense de Paris
Zone Terre Île-de-France
Division appui au fonctionnement du ministère

Saint-Germain-en-Laye, le 20 JUIN 2022
N° 501840/ARM/EMZD P/DAFM/BSI/NP

Le général de corps d'armée Christophe Abad
gouverneur militaire de Paris
officier général de zone de défense et de sécurité de Paris
commandant de zone Terre d'Île-de-France

à

Monsieur le préfet de l'Essonne

OBIET : Saint-Germain-lès-Arpajon (91) – plan local d'urbanisme (PLU) -
porter à connaissance.
RÉFÉRENCE : courrier de la préfecture de l'Essonne, du 10 mai 2022.
ANNEXE : deux annexes.

Par lettre citée en référence, vous m'informez de la prescription de la révision du PLU de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette municipalité est grevée, au profit du ministère des Armées, des servitudes d'utilité publique mentionnées en annexe 1. Des emprises militaires (cf. document en annexe 2) se trouvant sur son territoire, les dispositions du PLU, notamment celles du règlement de zonage et de son plan, ne doivent pas contraindre les éventuels projets d'aménagement ou de construction servant les missions régaliennes de l'Etat au profit desquelles ce foncier lui a été attribué.

En conséquence, je souhaite être associé à la procédure en cours et vous demande de bien vouloir me communiquer ce dossier pour avis lorsqu'il sera arrêté.

par délégation

Le général de division Thierry COLLOGNAT
adjoint au commandant de zone Terre
Île de France



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
direction départementale des territoires
service territoires et prospective
boulevard de France
91012 Evry cedex

COPIES :

- ESID IDF
- DIRISI-IDF-8RTRS

Annexe 1

Servitudes d'utilité publique au profit du ministère des Armées

Commune de SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91)

DEFINITION	DESIGNATION	DATE D'APPROBATION	GESTIONNAIRE
PT1 910 10301	Servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques relatives au centre radioélectrique de Brétigny-sur-Orge - aérodrome (91)	Décret du 24 janvier 1995 JORF du 31 janvier 1995	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France 8RTRS Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78102 Saint-Germain-en-Laye cedex
PT2 910 55201	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles liée au centre radioélectrique de Saint-Germain-les-Arpajon (91)	Décret du 26 novembre 2012 JORF du 28 novembre 2012	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France 8RTRS Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78102 Saint-Germain-en-Laye cedex
PT2 910 55202	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles liée au faisceau hertzien de Saint-Germain-les-Arpajon (91) à Vert-le-Grand (91)	Décret du 26 novembre 2012 JORF du 28 novembre 2012	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France 8RTRS Site du Mont Valérien à Suresnes Base des Loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78102 Saint-Germain-en-Laye cedex

Annexe 2

Emprises militaires situées sur la commune de SAINT GERMAIN LES ARPAJON

DENOMINATION	ADRESSE
CASERNE INTENDANT GENERAL BLANQUART DE BAILLEUL	1 rue du Général Délestraint 91220 Brétigny sur Orge une partie se trouve sur la commune de St Germain les Arpajon
TERRAIN D'EXERCICES DE LINAS-MONTLHERY	lieu dit l'autodrome 91340 Ollainville des parties se trouvent sur les communes de : Bruyère le Chatel - Linas - Ollainville - St Germain les Arpajon